

C'est pourquoi le St Père les en blâme assez clairement dans son Encyclique, en déplorant la division produite dans les rangs catholiques par ceux qui n'ont pas su sacrifier quelques vils intérêts politiques à des intérêts religieux infiniment supérieurs.

Recettes des Œuvres du diocèse de Québec pour 1897

Denier de Saint-Pierre.....	\$2,010.17
Sourds-Muets	886.07
Ecoles du Nord-Ouest	953.85
Colonisation	3,112.10
Nègres de l'Afrique	907.52
Sainte Enfance.....	1,497.94
Propagation de la Foi	6,112.79
Lieux-Saints.....	838.08
Total	\$16,318.52

L'Union Franco-Canadienne

LE CONSEIL GENERAL.

Le Conseil Général remplace l'Assemblée Générale, et est formé comme suit :

1. Ceux des membres du Bureau de Direction qui ne font pas partie du Comité d'Organisation et de Législation, sauf pour MM. l'abbé Magloire Auclair et Gustave Lamothe, C. R., lesquels y sont de droit, en qualité de fondateurs de l'association ; sauf aussi pour le Secrétaire Général actuel, qui agira comme greffier d'office du Conseil Général, pendant la durée de ses fonctions au Bureau de Direction ;

2. Les deux représentants provinciaux du Président Général ;

3. Un représentant du Président Général pour chacun des diocèses du Canada français ;

4. Un représentant des membres, aussi pour chacun des diocèses du Canada français ;

5. Tous les sociétaires, de la section des hommes, de L'Union Franco-Canadienne ont droit d'assister aux séances du Conseil Général, de prendre part aux discussions, mais ils n'ont pas droit de vote.

L'élection des représentants des membres se fait d'après le